



Chesalles, le 26 avril 2011

AU CONSEIL GENERAL
DE ET A

1683 CHESALLES

Préavis municipal N° 28/2006-2011 concernant les comptes 2010.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions légales et notamment de l'article 93 de la Loi sur les Communes, la Municipalité présente un rapport sur la gestion et les comptes communaux.

Le présent préavis sur les comptes 2010 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 avril 2011.

Commentaire général :

Nous avons l'avantage de présenter un exercice 2010 proche de l'équilibré, avec un déficit de CHF 4'946.50. Le défaut annoncé de CHF 67'455.- n'a pas eu lieu. Les raisons à cette issue avantageuse sont de deux ordres. Nous avons encaissé des impôts conjoncturels inhabituellement élevés. D'autre part, la hausse du taux d'imposition décidée en 2009 commence à déployer ses effets en matière de péréquation. Nous reviendrons en détail sur ces éléments dans les paragraphes qui suivent.

Rapport sur la gestion par rubrique de la classification administrative :

1. Administration générale

Les charges liées à l'administration restent 13% en-dessous de la prévision budgétaire. Elles sont néanmoins en légère hausse par rapport à 2009.

Divers petits postes de frais n'ont pas été utilisés ou que partiellement utilisés, à l'exemple des achats de mobilier ou de l'entretien du matériel.

2. Finances

L'impôt sur le revenu et la fortune rapporte en 2010 CHF 200'756.80, soit un montant presque identique à l'exercice précédent, néanmoins inférieur à notre prévision de CHF 215'000.-.

En revanche, les positions par essence imprévisibles, comme l'impôt sur les successions, les droits de mutations et les gains immobiliers nous rapportent CHF 4'554.-, 17'160.00 et 22'072,15 alors que nous ne portons au budget que des montants symboliques de CHF 500 et '1000.- et zéro.

Globalement, les impôts rapportent CHF 30'314.05 de plus que la prévision budgétaire.

Les effets escomptés de la modification du taux d'imposition pour l'exercice 2010 (passage de 78% à 82%) semblent montrer leur effet. Notre participation « au pot commun » a certes progressé, mais le remboursement du Fonds de péréquation s'avère encore nettement plus important, puisqu'il passe d'environ CHF 70'000.- à plus de 100'000.-. En résumé nous pouvons nous réjouir d'une progression nette en notre faveur de CHF 35'030.-. Notons toutefois qu'il s'agit là du décompte provisoire. Les calculs finaux seront établis lorsque toutes les communes auront rendus leurs comptes et que le SeCRI aura recalculé la péréquation définitive pour 2010.

La diminution des dépenses thématiques n'est pas à mettre en lien avec le taux d'imposition mais uniquement avec les charges liées au réseau routier, transport et forêt. En l'occurrence, nos charges dans ce domaine étant faibles, les remboursements de cet élément de péréquation le sont également.

3. Domaine et bâtiments

Terrains – locations : Le remboursement de tiers pour CHF 9'800.- correspond à la facturation des frais de la part de la commune pour l'inscription des servitudes sur les propriétés bordant le chemin de Perey Very, soit 14 x CHF 700.- . La facture présentée par le Bureau Nicod-Perrin pour la préparation de ce dossier et l'inscription des servitudes se monte à CHF 6'000.-.

Eglise : Les vitraux brisés durant la grêle du juillet 2009 ont été réparés et facturés en 2010 (CHF 7254.-). L'ECA a également remboursé ses prestations durant cet exercice (CHF 4'941.35).

La participation de Chesalles à la salle intercommunale se monte à fr. 30'643.20. Budget 35'000.-.

4. Travaux

Les dossiers de construction se multiplient et se complexifient (exigences et responsabilités accrues). Le recours au service technique de Lucens, conformément à la convention que nous avons signé avec cette commune, s'intensifie également. Les honoraires augmentent en conséquence. Une partie de ces frais sont reportés sur les requérants (émoluments). En 2010, sur une affaire toujours en cours, nous avons eu recours à un avocat (CHF 2044.- ; cpte 410.3185).

Les frais d'entretien du réseau routier comprennent l'acquisition du semoir à sel et un passage de caméra (préalable à la réfection du chemin de la Fenette).

L'hiver prolongé début 2010 et les neiges de novembre et décembre ont causé des frais de déneigement pour près de CHF 6'000.-

Les frais d'élimination des ordures ont augmenté pour atteindre CHF 21'230.65

Evolution des quantités :

| | Ordures ménagères kg | Encombrants kg |
|------|-------------------------|-------------------|
| 2007 | 19'730 | 20'830 |
| 2008 | 23'035 | 25'530 |
| 2009 | 22'700 | 19'280 |
| 2010 | 22'460 | 29'450 |

Eaux usées :

Nous avons encaissé en 2010, 2 taxes uniques de raccordement. Le montant de CHF 6'000.- (2 taxes de CHF 3'000) et l'excédent de recettes de cette rubrique, ont été attribués au fonds lié.

Le fonds des eaux usés dispose au 31.12.2010 est de CHF 35'741.40.

5. Instruction publique et cultes

Les charges de l'enseignement primaire se répartissent en frais de transport, en frais liés aux coûts des salles de classe de Brenles. Ces charges sont réparties entre les quatre communes de BCCS. La Direction des écoles à Moudon facture à chaque commune les charges administratives liées aux classes situées à Brenles.

Les autres postes concernant l'enseignement font l'objet d'une facturation de la part de la direction de l'école de Moudon, respectivement du canton. Les charges d'enseignement (Moudon) se montent à CHF 32'939.65. Faute d'avoir obtenu le décompte final à temps, nous avons retenu pour notre bouclage comptable les demandes d'acomptes. La facture finale devrait être inférieure de quelques 2'160.60. Nos comptes 2011 en seront allégés d'autant.

L'enseignement spécialisé, une des composantes de la facture sociale, coûte en 2010 CHF 16'906.00, en progression de CHF 3'623.-.

6. Police

Les éléments de cette rubrique échappent dans une large mesure aux compétences communales. Les encaissements et charges qui y sont liés dépendent de lois et règlements cantonaux.

La défense incendie est en passe d'être regroupée dans le cadre d'un SDIS régional. Sans commentaire particulier.

7. Sécurité sociale

Le commentaire de la rubrique précédente pourrait également s'appliquer à la sécurité sociale.

L'enjeu est toutefois tout autre, puisque plus d'un quart de nos dépenses est consacré à ce dicastère. Au total CHF 123'594.85 en 2010. L'essentiel de ces montants sont liés à la facture sociale établie par le canton, en fonction d'une clé de répartition canton-commune.

8. Services industriels

Le service des eaux a dégagé 7'480.80 d'excédent de recettes. Ils sont attribués au fonds de réserve eau.

Le bureau Ribi n'a pas encore établi son décompte définitif pour le PDDE, alors que cette dépense figurait au budget pour CHF 3'000.-. D'autre part, la commune a vendu un peu plus d'eau et a encaissé des taxes uniques de raccordement.

CONCLUSION :

Durant l'année 2010 la Municipalité a amorti le patrimoine communal. Quelques travaux d'entretien ont été entrepris. Elle n'a cependant consenti aucun investissement. L'exercice se solde par un déficit de CHF 4'946.50 (Déficit prévu de CHF 67'455.-)

Des impôts conjoncturels et un décompte provisoire de péréquation favorable ont permis cette issue inattendue.

La Municipalité propose au Conseil Général :

D'adopter les comptes communaux 2010 et de lui en donner décharge.

Adopté en séance de la Municipalité du 26 avril 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

La Secrétaire:

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de la
Commune de Chesalles

Séance du 12 mai 2010

Présidence: M. Marc-André Durussel, Président.

Le Conseil Général de Chesalles,

Vu le Préavis municipal N° 28/2006-2011 concernant les comptes 2010.

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide d'accepter le présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du 12 mai 2011.

Pour l'extrait conforme, l'attestent:

Le Président:

Le Secrétaire: